

Solidarité agricole

Avril 2026 | Vol. 39 | n° 2

UPA L'Union
des producteurs
agricoles
Estrie

Page 3

**Nouveau regard
sur la gestion
des cours
d'eau**

Photo : Émilie Blondeau
productrice acéricole,
Ham-Sud

Des espèces
exotiques menacent
nos fermes
Page **6**

Travaux à la
Fédération de
l'UPA-Estrie
Page **10**

Bourse de la
présidence : appel
aux candidatures
Page **24**

Les « pinottes » ne nourrissent que les écureuils

Éditorial



Michel Brien,
président

Le dernier budget provincial est décevant. La plupart des pays développés utilisent 2 % de leur budget pour stimuler leur agriculture. Chez nous, cet effort n'est que de 0,6 %.

Québec vient de couper 53,3 millions \$ du budget du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Le gouvernement dit pourtant souhaiter une plus grande autonomie en cette ère de guerre commerciale et plus de sécurité alimentaire pour sa population. Il est grand temps de le démontrer en investissant plus que des « pinottes » dans de meilleurs programmes et dans les projets des producteurs.

La moyenne d'âge des producteurs est de 55 ans, en hausse constante. Pour maintenir un bon nombre de fermes, partout sur le territoire que l'on souhaite dynamique, il manque un vrai programme pour stimuler la relève.

Les dernières annonces ont malheureusement créé beaucoup d'insatisfaction. AgroPerformance a été épuisé en 6 minutes. L'inscription au programme de rétribution des bonnes pratiques en agroenvironnement a duré 2 jours. Puis, la taxe carbone ne sera remboursée qu'à un petit groupe de producteurs seulement.

Gouverner par improvisation, influencé par une méconnaissance des réels besoins du milieu ne peut pas durer plus longtemps sans détruire les bases de notre système alimentaire. Le Québec devra se donner une vision inspirée et mobilisatrice.

Le Québec mérite mieux

Ce que le milieu agricole retiendra de ce mandat de la Coalition avenir Québec (CAQ) est la promesse ratée de diminuer la paperasse. Nous avons plutôt assisté à une multiplication de nouvelles exigences. Par exemple, les nouvelles normes de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) pour les logements des travailleurs temporaires. Le fédéral n'a pas réglé grand-chose non plus depuis la réélection des libéraux. Les différends entre les deux paliers doivent se régler plus efficacement.

Notons tout de même le dépôt le 25 février du projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales (RPEA). La plupart des 106 articles répondent à des demandes de longue date. Quelques détails méritent toutefois une modification. L'UPA y travaille. Pour le reste, il faudra encore nous retrousser les manches pour rappeler aux décideurs que manger trois fois par jour demeure à la base d'une économie résiliente.

Solidarité agricole est un périodique produit et publié par la Fédération de l'UPA-Estrie. Informations ou tarifs publicitaires : Valéry Martin vmartin@upa.qc.ca 819 346-8905, poste 5143

Date de tombée : 21 mai 2026
Date de parution : 9 juin 2026

Distribution : fermes familiales de l'Estrie
Tirage : 3250 exemplaires
Dépôt légal : ISSN 1488-4372

Envois poste-publication no de convention : 40026310

Aussi dans ce numéro :

Nos amis les cours d'eau 2 ^e partie	3
Bientôt la chasse au dindon	4
ALUS s'implante enfin en Estrie.....	5
Nominations au SCF Conseils Estrie inc. ...	10
Année décisive en forêt privée.....	17

Nos amis les cours d'eau – deuxième partie

Un nouveau regard sur la gestion des cours d'eau

Lise Got, conseillère à l'aménagement et Julie Duquette, agr., M. Sc., conseillère en environnement

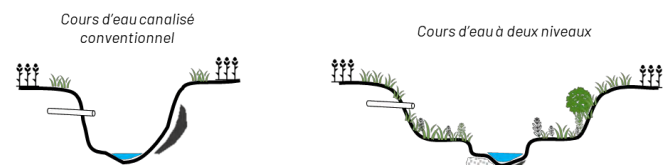
La première partie, publiée dans le Solidarité agricole de février, a clarifié ce qu'est un cours d'eau et rappelé les règles à connaître avant d'y intervenir. Cette deuxième partie s'intéresse à l'évolution des pratiques, tant en matière d'aménagement que d'entretien.

En milieu agricole, les interventions visaient autrefois à améliorer l'écoulement pour soutenir le développement des terres. Dans les années 1960 et 1970, il était monnaie courante de redresser ou de canaliser un cours d'eau avec l'appui des autorités. Ces travaux répondaient aux besoins de l'époque, mais ils ont parfois accentué des phénomènes comme l'érosion, l'ensablement ou l'instabilité des rives. Aujourd'hui, la compréhension des milieux hydriques a évolué et un véritable changement s'est installé.

Qu'ils traversent un champ ou un secteur urbanisé, les cours d'eau sont des milieux vivants et dynamiques. Ils se déplacent, transportent des sédiments et cherchent constamment un équilibre. Lorsque cette dynamique est perturbée, les problèmes ne disparaissent pas, ils se déplacent ailleurs ou s'amplifient. C'est pourquoi les pratiques actuelles misent davantage sur des interventions qui s'appuient sur les processus naturels.

L'entretien des cours d'eau, principalement en milieu agricole, vise à maintenir la capacité d'écoulement et relève des MRC. Les aménagements, comme les stabilisations de talus ou les travaux de restauration, sont également sous leur responsabilité. Or, certaines interventions réalisées sans tenir compte de la dynamique naturelle du cours d'eau peuvent déplacer les problèmes plutôt que de les résoudre. Par exemple, stabiliser un talus peut réduire l'érosion localement, mais accentuer la dégradation en aval.

C'est pourquoi les intervenants privilégient progressivement des approches qui travaillent avec le cours d'eau plutôt que contre lui. L'aménagement d'un chenal à deux niveaux en est un bon exemple. En créant une terrasse latérale qui sert de zone de débordement lors des crues, on redonne de l'espace au cours d'eau pour transporter les sédiments et dissiper son énergie. Cette configuration améliore l'écoulement en période normale tout en réduisant les risques d'érosion et d'ensablement. Mais comme toute intervention basée sur les processus naturels, elle doit être adaptée aux caractéristiques du site pour être réellement efficace.



Ces nouvelles approches sont souvent plus durables, plus résilientes et, à long terme, moins coûteuses. Elles posent toutefois un défi. Redonner de l'espace au cours d'eau signifie parfois en retirer aux activités agricoles. Pour plusieurs producteurs, cet enjeu est loin d'être simple, surtout dans un contexte où chaque hectare compte pour la rentabilité de l'entreprise. L'UPA travaille activement à faire valoir la réalité des producteurs et à s'assurer que les solutions retenues tiennent compte à la fois de la santé des cours d'eau et des besoins des entreprises agricoles.

Il demeure essentiel de discuter des réalités que vous vivez sur votre ferme avec votre gestionnaire des cours d'eau local. Impliquer votre agronome et, au besoin un ingénieur agronome, permet aussi d'avoir un portrait complet de votre situation et d'évaluer les options. Plus vos préoccupations et vos besoins sont exprimés clairement, plus il est facile d'identifier une intervention adaptée.

Avant d'entreprendre des travaux, gardez en tête que les délais d'obtention des autorisations peuvent être longs et doivent être prévus. L'objectif demeure de trouver l'intervention qui offrira le meilleur résultat à long terme, tant pour votre entreprise que pour la santé des cours d'eau.

Visionnez cinq vidéos expliquant la dynamique des cours d'eau et l'impact des interventions : vimeo.com/showcase/10138784

Cadre réglementaire modernisé en milieux hydriques

Lise Got, conseillère à l'aménagement

Depuis le 1^{er} mars 2026, un nouveau cadre réglementaire permanent encadre l'ensemble des travaux réalisés dans les milieux hydriques : rives, littoral, zones inondables et zones de mobilité des cours d'eau. Ce cadre modernisé remplace le régime transitoire des dernières années. Son objectif est clair : mieux protéger la population, les biens et l'environnement dans un contexte où les risques liés aux inondations augmentent avec les changements climatiques.

Le régime modernisé repose sur trois règlements entièrement nouveaux et plusieurs règlements existants qui ont été révisés. Ensemble, ils définissent les règles applicables aux activités réalisées en milieux hydriques. Ils précisent aussi les normes de conception, d'entretien et de surveillance des ouvrages de protection, ainsi que les conditions à respecter pour obtenir un permis municipal ou une autorisation ministérielle.

Comme pour toute réforme d'envergure, l'ensemble des intervenants (municipalités, MRC, professionnels, etc.) est actuellement en période d'appropriation. Les règles sont nouvelles, les outils évoluent et les pratiques doivent s'ajuster. Bref, après plusieurs années où le cadre réglementaire semblait toujours en chantier, on a tous un peu la langue à terre à force de suivre les mises à jour. Il faudra donc faire preuve d'un peu de patience et de compréhension : tout le monde s'adapte en même temps et les réponses pourraient parfois prendre un peu plus de temps qu'à l'habitude.

Toutes les informations sur le cadre réglementaire : www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/eau/zones-inondables-mobilite-rives-littoral/cadre-reglementaire.

Si vous avez un projet en tête ou une question relative à votre propriété, n'hésitez pas à faire une demande de renseignements à l'adresse suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp.

La chasse aux dindons sauvages ouvre du 24 avril au 18 mai

Valérie Audet, techn. env., chargée de projet

En Estrie, les producteurs estiment que 22 % des dommages causés par la faune sont attribuables aux dindons sauvages. Pour contrôler l'impact de cette espèce sur vos cultures, la méthode la plus efficace reste la chasse.

Plusieurs chasseurs estriens ou provenant des régions adjacentes sont présentement à la recherche d'une terre pour pratiquer ce type de chasse. En accueillant un ou plusieurs chasseurs sur vos terres, vous permettez une réduction du nombre d'individus par volée (groupe de dindons) et par conséquent, vous réduisez les dommages sur vos cultures. De plus, vous répondez à un enjeu majeur pour les chasseurs, l'accès aux terres, qui se fait de plus en plus rare.



Voici trois options pour vous aider à trouver des chasseurs :

- annoncer vos terres sur Mirador.ca afin que les chasseurs puissent vous contacter et louer vos terres pour la durée qui vous convient;
- parcourir la section Annonces de Mirador.ca pour trouver des chasseurs;
- contacter le service Environnement et faune de la Fédération de l'UPA-Estrie afin d'obtenir un accompagnement qui vous permettra de trouver des chasseurs ou pour discuter des solutions possibles sur votre entreprise.
 - Julie Duquette : jduquette@upa.qc.ca, 819 346-8905, poste 5147
 - Valérie Audet : valerieaudet@upa.qc.ca, 819 346-8905, poste 5100

Pour plus d'information concernant la chasse aux dindons sauvages, consultez le www.quebec.ca/tourisme-loisirs-sport/activites-sportives-et-de-plein-air/chasse-sportive/periodes-limites/dindon-sauvage.

Une collectivité ALUS s'implantera enfin en Estrie

Valérie Audet, techn. env., chargée de projet

Depuis trois ans, la Fédération de l'UPA-Estrie pilote le projet Mobilisation de la communauté agricole de l'Estrie pour la conservation des espèces en péril et de leurs habitats-PEPTA. Ce projet mobilise les producteurs agricoles de la région autour d'initiatives concrètes en faveur de la biodiversité.

Afin de poursuivre sur cette lancée et de renforcer les efforts déjà déployés, la Fédération de l'UPA-Estrie amorce les démarches nécessaires à la création d'une collectivité *Alternative Land Use Services* (ALUS). Ce programme vise à soutenir les producteurs qui souhaitent adopter des pratiques agricoles durables ou aménager des habitats favorables à la faune et à la flore.

Pour assurer un lancement solide de cette collectivité, l'équipe du service Environnement et faune a entrepris plusieurs discussions stratégiques avec des organisations, des entreprises et d'autres acteurs clés de la région. Ces échanges préliminaires permettent non seulement d'accroître la visibilité du projet, mais aussi de confirmer d'éventuels partenaires financiers.

En gage d'appui et pour démontrer le sérieux de la démarche, la Fédération de l'UPA-Estrie a confirmé un engagement financier de 50 000 \$ (en argent et en temps) sur une période de cinq ans. Plusieurs MRC et organismes ont également manifesté leur intérêt à soutenir le projet financièrement. Leurs engagements respectifs seront annoncés au cours de l'année 2026.

ALUS au Québec

Cinq régions chapeautent déjà une collectivité ALUS. La première, ALUS Montérégie, a vu le jour en 2016, suivie par ALUS Outaouais, ALUS Chaudière-Appalaches, ALUS Laurentides et ALUS Lanaudière. Ensemble, ces collectivités ont permis à plus de 300 producteurs de s'engager dans des ententes représentant 364 hectares aménagés en faveur de la biodiversité ou gérés selon des pratiques agricoles durables.



La mission d'ALUS est de mobiliser les producteurs agricoles pour créer et entretenir des solutions fondées sur la nature (aménagement, pratiques durables, etc.) qui favorisent la biodiversité et renforcent la résilience climatique pour les collectivités et les générations futures. Afin d'accomplir cette mission, un comité consultatif de partenariat (CCP) doit être mis en place. Celui-ci est composé majoritairement de producteurs agricoles, mais également d'acteurs régionaux connaissant bien les enjeux environnementaux et agricoles de la région.

Avantages :

- un programme POUR et PAR les producteurs de la région;
- une entente de participation renouvelable d'une durée de 5 ans, sans limites de renouvellement;
- des rétributions annuelles pour l'intendance permanente de vos projets et les services écosystémiques qu'ils produisent;
- un suivi annuel des aménagements;
- une possibilité de couvrir une partie des frais d'implantation de l'aménagement;
- une possibilité d'ajouter des projets annuellement;
- une compatibilité avec le programme Prime-Vert offert par le MAPAQ (volet 1.1.5);
- un accès au prix Dave Reid (valeur de 10 000 \$);
- l'équipe d'ALUS s'occupe de la plupart des formalités administratives, y compris la production de rapports réguliers pour votre projet. Il n'y a aucuns frais d'administration.

Surveillez les outils de communication de la Fédération de l'UPA-Estrie pour faire partie de l'aventure!

Les espèces exotiques envahissantes : une menace pour nos fermes

Julie Duquette, agr., M. Sc., conseillère en environnement

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont déjà présentes en Estrie et progressent chaque année. Comme producteur, votre vigilance est essentielle.

Les EEE prennent de plus en plus de place dans les champs; plusieurs producteurs en croisent déjà sans toujours les reconnaître. Introduits accidentellement ou volontairement, ces plantes et organismes se multiplient rapidement, s'étendant d'un champ à l'autre. Leur présence peut sembler anodine au départ, mais leurs impacts se font sentir sur la productivité, la santé des sols et même sur les opérations quotidiennes de la ferme.

Des compétitrices redoutables pour vos cultures

La plupart des EEE floristiques poussent plus vite que les plantes indigènes ou que les cultures et s'installent dans les fossés, les bordures de champs et les pâturages. Elles consomment l'eau, les nutriments et la lumière nécessaires à vos cultures et créent souvent des colonies denses et difficiles à éliminer. Certaines, comme la berce du Caucase, la renouée du Japon ou le phragmite, peuvent même empêcher les travaux mécaniques et bloquer les équipements. Certaines EEE sont aussi un enjeu de santé publique, comme c'est le cas pour la berce du Caucase.

Des risques pour les animaux

Plusieurs espèces envahissantes présentent aussi des risques pour vos animaux si elles se retrouvent dans le foin ou les pâturages. Elles peuvent causer des problèmes de santé chez le bétail ou diminuer la qualité du fourrage.

Les efforts de prévention et l'identification rapide restent les meilleurs outils pour limiter les dommages

Plus elles sont détectées tôt, plus leur contrôle est simple et peu coûteux pour l'entreprise. Une fois bien installées, les espèces envahissantes exigent du temps, des efforts et des ressources pour être contrôlées. Arrachage, fauches répétées, herbicides ciblés, surveillance accrue : la lutte demande une stratégie adaptée aux EEE floristiques présentes.

Un projet en développement

Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) et la Fédération de l'UPA-Estrie seront partenaires d'un projet sur la détection des EEE floristiques en milieu agricole situé dans le réseau de connectivité écologique de l'Estrie.

Le projet consiste à réaliser une détection des EEE floristiques chez des producteurs agricoles intéressés à y participer. Les terres devront être situées dans un noyau de biodiversité ou un corridor de connectivité ciblé dans les MRC des Sources, du Val-Saint-François et du Haut-Saint-François.

Les habitats visés par le projet sont les milieux agricoles non productifs (bords de champs/forêts, coulées agricoles, friches, haies brise-vent et bandes riveraines). Ces milieux présentent généralement une grande biodiversité et constituent des habitats essentiels pour la flore indigène et la faune, dont les oiseaux champêtres et les insectes pollinisateurs.

Restez à l'affût.



Berce du Caucase et renouée du Japon. Photos : MELCCFP

TAPAJ Québec est un organisme à but non lucratif (OBNL) à la tête d'un réseau en pleine expansion présent dans 11 régions. Œuvrant depuis plus de 25 ans à l'inclusion des personnes en situation de précarité sociale et financière, l'organisme est reconnu par le gouvernement du Québec et l'Université de Sherbrooke comme un projet novateur dont les bienfaits ont largement été démontrés. Le projet s'inscrit dans une logique d'économie sociale parce qu'il rassemble à la fois les intérêts financiers des entreprises, la mission des organismes porteurs et l'amélioration de la qualité de vie des participants.

TAPAJ offre aux entreprises des services à tarifs flexibles pour répondre aux besoins de main-d'œuvre non spécialisée. Le fonctionnement permet de mobiliser rapidement (environ 48 h) une équipe de deux à cinq personnes qui viendra effectuer un bloc d'heures de travail, généralement autour de 3 h, dans votre entreprise. Faites appel à nous de manière régulière ou ponctuelle. Dans tous les cas, vous n'aurez qu'une facture à payer et quelques minutes à consacrer à la personne responsable pour que le travail soit réalisé.

Un des objectifs du programme est de permettre à des personnes éloignées du marché du travail conventionnel de réaliser des activités rémunérées dans différents milieux. Le fonctionnement des plateaux de travail est adapté à la réalité des participants, ce qui leur permet de reprendre confiance en eux, d'améliorer leur bien-être global et de sortir de l'extrême précarité.

Pour déléguer certaines tâches non spécialisées qui prennent beaucoup de votre temps

- Semis et plantation
- Désherbage manuel
- Aménagement paysager
- Préparation et entretien des champs
- Récolte manuelle de produits maraîchers
- Soins des animaux
- Emballage et manutention légère
- Lavage de machinerie ou d'équipement
- Nettoyage des bâtiments
- Entretien des installations

« Je suis en contact avec une réalité qui nous amène à réfléchir, à se remettre en question, à remettre le système en question. Ces jeunes-là, malgré tout ce qu'ils ont vécu, ils sont motivés et ils veulent avancer. »

« Quand on connaît réellement le parcours de ces jeunes, on comprend que leur capacité à avancer est remarquable. Leurs histoires rappellent que ce qu'on appelle parfois un "manque d'effort" est souvent, en réalité, une immense démonstration de résilience. »

La ferme Chez Roger

Partenaire employeur depuis 2007

Tous les contrats débutent avec une période d'essai. Vous discuterez de l'entente avec un employé de TAPAJ pour définir les termes qui vous conviennent (horaire, nombre de personnes, tâches à réaliser, coûts, etc.) Les responsables de plateaux, en tant qu'employés de TAPAJ, sont des **intervenants professionnels**. Ils accompagnent toujours les participants et réalisent le travail avec eux. Ils s'occupent donc de tous les aspects liés à la gestion des équipes de travail, incluant la qualité des tâches effectuées et la distribution de la rémunération. Prenez simplement quelques minutes pour les accueillir, les former lorsque nécessaire et le tour est joué, on se charge du reste!



Regardez cette courte vidéo pour en savoir plus sur l'expérience de Roger, propriétaire de La ferme Chez Roger dans Lanaudière. www.youtube.com/watch?v=lpxv61wIATs.

Informations

Zoé Lamer, responsable clinique des plateaux de travail et intervenante TAPAJ Sherbrooke, Partage St-François, 819 821-2233, poste 112 ou zoe.lamer@partagestfrancois.ca

Camille Néron, conseillère à la main-d'œuvre agricole, Centre d'emploi agricole de l'Estrie, 819 346-8905, poste 5124 ou cneron@upa.qc.ca

L'ARTERRE démontre depuis 2018 son importance dans l'établissement de la relève agricole en Estrie. En facilitant le maillage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires, le service gratuit et confidentiel soutient autant le démarrage d'entreprises que les transferts non-apparentés.

Un service variable selon les régions

La prestation et le financement du service de L'ARTERRE varient beaucoup d'une région à l'autre. L'annonce récente du désengagement de certaines régions cause une incertitude dans le milieu. Toutefois, en Estrie, le financement des services qui couvrent le territoire, incluant la MRC de Brome-Missisquoi, est sécurisé jusqu'en décembre 2026. Qu'advient-il ensuite?

La Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ), en collaboration avec l'organisme Place aux Jeunes (PAJ), effectue des représentations auprès du gouvernement pour proposer d'étendre le service à toutes les régions du Québec.

La réalité terrain

La démarche de L'ARTERRE est rigoureuse et bien planifiée. Pour être admissibles, les candidats doivent démontrer leur sérieux tout au long du parcours. Dès le départ, ils doivent signer un formulaire d'adhésion qui inclut l'engagement de conclure une entente écrite et notariée entre les parties advenant un jumelage. Toutefois, plusieurs ne vont pas jusqu'à cette dernière étape; ce qui marque la fin de la négociation sans constituer un « vrai » jumelage dans nos statistiques.

Par ailleurs, de nombreux défis liés tant aux projets qu'aux promoteurs peuvent survenir : capacité financière limitée des aspirants, décalage entre l'offre et la demande, prix des terres, pour ne nommer que ceux-là.

Ainsi, le nombre de jumelages réalisés représente seulement une partie du travail accompli. Nous ne comptons pas les candidats qui interrompent leur démarche ni ceux qui trouvent par eux-mêmes une autre opportunité. Et c'est normal : L'ARTERRE n'est pas un service exclusif, mais bien un catalyseur.

Malgré tout, le réseau de L'ARTERRE a permis la création ou la transmission de **251 entreprises agricoles depuis 2018** au Québec. Ce chiffre témoigne d'une réalité incontestable : notre réseau joue un rôle essentiel dans le renouvellement de la relève, l'accès aux terres et la vitalité des régions.

Un impact concret sur les démarrages et les transferts non-apparentés

Selon le Portrait de la relève agricole du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (2021) : 54 % de la relève provient de transferts familiaux, 36 % de démarrages et 10 % de transferts non-apparentés.

L'ARTERRE agit précisément dans ces deux derniers volets, soit **46 % de la relève agricole**, contribuant ainsi à la vitalité des communautés rurales.

Les résultats en Estrie depuis 2018

- Au total, 39 jumelages ont été réalisés (27 locations, 6 ventes, 6 transferts).
- L'Estrie compte la plus importante banque de candidats au Québec : 107 aspirants et 101 propriétaires, dont 47 aspirants et 76 propriétaires sont prêts pour un jumelage.
- Six jumelages sont en négociation pour 2026. Croisons-nous les doigts!

Laissez-vous inspirer par le témoignage vidéo du maillage réussi de la Pépinière du Bocage à Frelighsburg : <https://youtu.be/Z4O7oXgRhD4>.



De quelle formation avez-vous besoin?

Valérie Giguère, répondante en formation agricole

Comme vous pouvez le constater, le calendrier des formations printemps-été n'est pas encore disponible. Vous pouvez vous abonner à la page Facebook pour rester à l'affût.

Le Collectif est en période de consultation pour améliorer son calendrier de formations. Nous sommes vraiment désireux d'ajouter de nouvelles formations qui répondent aux besoins des producteurs et nous avons besoin de VOUS afin de bien orienter nos recherches. Toutes les idées sont les bienvenues. Le Collectif dispose d'un budget permettant de financer jusqu'à 75 % des formations, ce qui permet d'élargir les horizons! Faites part de vos suggestions à rfaestrie@upa.qc.ca.

Obtenir son DEP et son DES en même temps, c'est possible!

Alain Veilleux, enseignant en Production animale

Centre de formation professionnelle de Coaticook - CRIFA



La concomitance est une belle formule d'apprentissage axée sur la pratique, tout en ayant la chance de compléter son diplôme d'études secondaires (DES).

Notre cohorte actuelle de concomitance, en deuxième année du programme de Production animale, est en voie d'obtenir une double diplomation.

Comment ça fonctionne? C'est très simple; la première année, les jeunes complètent leur diplôme d'études secondaires à raison de deux jours par semaine, et consacrent les trois autres jours à apprendre ce qui les fait vibrer... la Production animale!

Afin de compléter leur parcours scolaire et d'obtenir leur diplôme d'études professionnelles (DEP), ces jeunes reviennent pour une deuxième année consécutive au CRIFA, où ils sont maintenant élèves à temps plein au DEP jusqu'à la fin février.

Leur vaste formation englobe notamment la production laitière, bovine et équine. Les élèves ont également des périodes de stages dans les entreprises de la région.

Plusieurs programmes sont désormais offerts dans cette formule au CRIFA. Une formule qui attire les jeunes à faire ce qu'ils aiment et qui les encourage à terminer leur parcours scolaire au secondaire.



Groupes d'élèves de 2^e année à la concomitance en Production animale. Un groupe entièrement féminin et une relève qui promet!

Informations : Annick Roy, conseillère en orientation au 819 849-9588, poste 1306 ou visitez le www.crifa.ca.

Travaux dans les bureaux de la Fédération

Stéphanie Therrien, adjointe à la direction



Les bureaux de la Fédération de l'UPA-Estrie feront l'objet de travaux de rénovation à partir du début du mois de **mai** jusqu'en **septembre**.

Durant cette période, la réception demeurera ouverte pour vous accueillir pour recevoir et transmettre des documents durant l'horaire régulier. Toutefois, la majorité des membres de l'équipe sera en télétravail.

Nous vous recommandons de communiquer avec nos services avant de vous déplacer, afin de vous assurer que quelqu'un pourra vous recevoir. Pour nous joindre : estrie@upa.qc.ca ou 819 346-8905, poste 5150.

Ces travaux visent à améliorer l'aménagement des espaces pour notre équipe, notamment en ajoutant des postes de travail pour le département de la comptabilité, ainsi qu'à rafraîchir les lieux.



Nous vous remercions de votre compréhension.

Avis de nomination

Steve Gosselin, CPA, directeur, SCF Conseils Estrie inc.



Magalie Côté

Nous sommes heureux d'annoncer la nomination de Magalie Côté à titre de technicienne comptable au SCF Conseils Estrie inc.

Diplômée récente du CRIFA de Coaticook en comptabilité, elle possède des bases solides qu'elle mettra à profit dans ses nouvelles fonctions.

Son embauche fait suite à la réalisation de son stage de fin d'études au sein de notre organisation, où elle a su se démarquer par son professionnalisme, sa rigueur et sa capacité d'apprentissage.

Elle a également acquis une expérience de travail variée, notamment comme commis au service dans différents établissements de la région. Organisée et motivée, elle saura sans aucun doute contribuer positivement à notre équipe. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.



Mégan Veilleux

Nous annonçons également la nomination de Mégan Veilleux à titre d'adjointe administrative au SCF Conseils Estrie inc.

Madame Veilleux possède une expérience professionnelle diversifiée, notamment à titre d'adjointe administrative où elle a géré les courriels, les comptes clients et fournisseurs, le traitement de la paie ainsi que la production de documents fiscaux.

Elle a également occupé le poste de répartitrice médicale d'urgence pendant plusieurs années. Cette expérience lui a permis de développer une excellente capacité à gérer le stress, à prioriser les tâches et à communiquer efficacement dans des contextes exigeants. Nous sommes convaincus qu'elle contribuera positivement au bon fonctionnement de notre équipe et nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

Fièvre pourprée des montagnes Rocheuses

Équipe de santé au travail de la Direction de santé publique de l'Estrie

L'arrivée prochaine des temps plus doux implique malheureusement l'éveil des tiques. Le risque est donc plus élevé de se faire piquer pour les travailleurs assignés à l'extérieur. Elles sont actives dès que la température atteint **4°C** et atteignent leur niveau d'activité optimal aux alentours de **25°C**. Elles sont donc actives dès le printemps et perdurent jusqu'à l'automne. La fièvre pourprée des montagnes Rocheuses (FPMR) est une maladie rare causée par *Rickettsia rickettsii*, une bactérie transmise par une piqûre de tique infectée.

Aux États-Unis, la fièvre pourprée des montagnes Rocheuses est une maladie à déclaration obligatoire depuis les années 1920 et le nombre de cas de maladies apparentées a fortement augmenté depuis 2000. Au Canada, les premiers cas humains ont été observés dans les années 1920, surtout dans l'Ouest. Bien que la maladie ait été à déclaration obligatoire entre 1930 et 1978, elle ne l'est plus depuis, ce qui rend difficile l'estimation du nombre de cas annuels.

En août 2025, un cas confirmé de FPMR a été détecté au Québec. L'individu avait voyagé, quelques semaines avant ses symptômes, dans une région du centre du Canada où plusieurs chiens étaient atteints de la maladie. Dans certaines régions, la présence de cas chez les chiens peut signaler que la bactérie circule chez les tiques et que le risque pour les humains est plus élevé. Les changements climatiques pourraient aussi favoriser, à long terme, l'expansion des tiques et des maladies qu'elles transmettent.

La maladie se caractérise le plus souvent par des symptômes non spécifiques, tels que la fièvre, les maux de tête, les troubles gastro-intestinaux, les douleurs abdominales et musculaires, de même qu'une éruption cutanée. Elle peut **devenir grave si elle n'est pas traitée**, mais elle se soigne efficacement avec des antibiotiques, surtout lorsque le traitement est commencé rapidement. Il n'existe toutefois **aucun vaccin**, ni pour les humains ni pour les animaux. La prévention demeure donc essentielle et passe surtout par la protection contre les piqûres de tiques et la vérification de la peau après les activités en plein air. Le risque pour la population québécoise demeure actuellement faible, mais il est important de rester vigilant.

Méthodes préventives en milieu de travail

En milieu de travail, il faut identifier les zones à risque et appliquer des mesures pour prévenir les piqûres de tiques, dont l'utilisation des équipements de protections individuels (EPI) et l'inspection du corps (ne pas oublier les zones difficiles à voir : **les aines, les aisselles, l'arrière des genoux, le bas du dos, le cuir chevelu et autour des oreilles**) et des vêtements. Les travailleurs et les secouristes doivent être informés et formés sur les risques et les actions à poser en cas de piqûre. Un suivi post exposition doit être prévu, incluant les premiers soins, la documentation et la référence à un professionnel de la santé au besoin.

Retrait d'une tique

Si une tique est accrochée à la peau, elle doit être retirée **le plus rapidement** possible à l'aide d'une pince à bouts étroits ou d'un tire-tique. La tique doit être saisie près de la peau et retirée doucement, de façon ferme et continue, sans la tourner ni l'écraser. Il ne faut pas utiliser les doigts, brûler la tique ni appliquer de produits chimiques. Après le retrait, nettoyer la peau avec de l'eau et du savon et bien se laver les mains.

La tique retirée doit être conservée à sec dans un petit contenant rigide et placée au réfrigérateur, au cas où une consultation médicale serait nécessaire. Il est important de noter la date et le lieu de la piqûre, de surveiller la zone pendant plusieurs semaines et de documenter l'événement dans le registre d'incidents ou d'accidents. En cas de symptômes dans les jours, semaines ou mois suivant la piqûre, il est recommandé d'appeler Info-Santé 811 ou de consulter un professionnel de la santé.

Pour avoir davantage d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe de santé au travail au 819 829-9772, poste 38600 ou au santeautravail.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca.

Participez aux activités de la Caravane Santé des sols!

Direction régionale de l'Estrie, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)



La Caravane vous propose des activités de vulgarisation sur les pratiques et les connaissances en santé des sols. Des conseillers spécialisés dans le domaine parcourent la province pour offrir, au champ, des ateliers et des démonstrations sur les thèmes suivants : le profil de sol, les caractéristiques d'un sol vivant, la compaction des sols et l'équilibrage du tracteur et la gestion de l'eau.

Ces ateliers, adaptés aux réalités régionales, visent à mettre en place des stratégies gagnantes pour la conservation et la santé des sols. Producteurs agricoles, ne manquez pas l'occasion de visiter la ferme d'un confrère, de passer une journée aux côtés d'experts et de réseauter avec d'autres producteurs et intervenants présents! Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site [Québec.ca/caravane-santé-des-sols](https://quebec.ca/caravane-santé-des-sols).

La Caravane sera de passage dans différentes régions du Québec à compter du mois de mai. Surveillez le calendrier des événements bioalimentaires du MAPAQ [Québec.ca/calendrier-bioalimentaire](https://quebec.ca/calendrier-bioalimentaire) afin de connaître l'ensemble des dates et des lieux. Restez à l'affût, car les places s'envolent rapidement!

Information

Caroline Martineau, agronome

819 820-3001, poste 4351

caroline.martineau@mapaq.gouv.qc.ca

Le COGESAF et le monde agricole : un partenariat essentiel pour la qualité de l'eau en Estrie

Daniel Breton, agronome, COGESAF

En 2024, le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF), en partenariat avec la Fédération de l'UPA-Estrie, le MAPAQ, les MRC de Coaticook, du Val-Saint-François et de la Ville de Sherbrooke annonçait une démarche collective visant à accompagner les producteurs agricoles dans l'adoption de pratiques améliorant la qualité de l'eau. Deux professionnels ont amorcé le travail de terrain et établi un premier lien avec les producteurs. Aujourd'hui, cette démarche se consolide avec l'arrivée d'un agronome dédié au sein du COGESAF.

Un organisme pivot pour la gestion de l'eau

Mandaté par le gouvernement du Québec, le COGESAF coordonne la gestion intégrée de l'eau sur un territoire de 8 983 km², comprenant plus de 12 000 km de cours d'eau et 292 km² de lacs et réservoirs. Son rôle : mobiliser les acteurs du territoire — dont le milieu agricole — autour d'actions visant à améliorer la santé des écosystèmes aquatiques.

Un projet phare : mieux protéger l'eau potable en milieu agricole

Entre 2024 et 2026, le COGESAF a accompagné des familles agricoles dans l'évaluation de la qualité de l'eau de leurs puits résidentiels. Les objectifs : mieux comprendre les risques, sensibiliser et proposer des solutions adaptées. Les résultats obtenus chez les 21 producteurs participants ont révélé des enjeux réels : 50 % des puits présentaient des non-conformités au printemps tandis que 25 % en présentaient à l'automne.

Les contaminants les plus fréquents étaient l'arsenic, le manganèse, les coliformes totaux et certaines bactéries atypiques. Chaque producteur a reçu un cahier personnalisé, une cartographie de l'aire d'approvisionnement potentielle de son puits et des recommandations ciblées.

Ce projet, soutenu par le MAPAQ via Prime-Vert, démontre la capacité du COGESAF à offrir un accompagnement concret et adapté aux réalités agricoles.

Une transition naturelle : Daniel Breton reprend le flambeau

Depuis janvier 2026, Daniel Breton, agronome a rejoint l'équipe du COGESAF. Son rôle est de :

- maintenir et de renforcer les liens établis avec les producteurs;
- soutenir les démarches agroenvironnementales;
- mobiliser davantage les producteurs agricoles aux actions de gestion de l'eau.

Un partenariat appelé à grandir : lancement du Mentorat agricole

Pour répondre aux besoins exprimés par les producteurs et soutenir l'adoption de pratiques bénéfiques pour l'eau, le COGESAF lance maintenant un programme de mentorat entre producteurs agricoles. Ce programme vise à :

- favoriser l'entraide et le partage d'expérience entre pairs;
- accompagner les producteurs dans l'adoption de pratiques agroenvironnementales;
- valoriser le leadership agricole régional.

Les mentors et les mentorés seront rémunérés pour leur temps, afin de reconnaître la valeur de leur expertise et de leur engagement. Faites vites puisque les places sont limitées.

Pour toute question ou pour vous inscrire, vous pouvez joindre Daniel Breton au 819 846-0137 (par texto) ou à daniel@cogesaf.qc.ca.

Des services printaniers pour des décisions éclairées

Danielle Giroux, directrice générale, Club agroenvironnemental de l'Estrie



Avec le retour des semis, le moment est idéal pour poser les bases d'une saison performante. L'équipe du Club agroenvironnemental de l'Estrie vous accompagne grâce à des services concrets pour maximiser vos rendements, préserver vos sols et pour optimiser chaque dollar investi.

Des données précises pour mieux décider

Les échantillons de sol géoréférencés, localisés par GPS, permettent un suivi rigoureux de vos parcelles, facilitent des interventions adaptées à chaque parcelle et un meilleur ajustement de vos pratiques.

Dépister tôt pour intervenir efficacement

Le printemps est un moment clé pour agir. Dépistage des mauvaises herbes, ravageurs (comme le ver fil-de-fer) et diagnostics en gestion intégrée des ennemis des cultures (GIEC) permettent d'intervenir au bon moment, avec les bons outils.

Prescription agronomique : prenez une longueur d'avance

Certaines utilisations de pesticides exigent désormais une prescription agronomique. En réalisant vos dépistages tôt, vous vous assurez d'être prêts au bon moment.



Optimisez votre fertilisation

Le test de nitrate permet d'ajuster vos apports en azote au stade de croissance clé du maïs. Résultat : des économies et une meilleure gestion environnementale.



Innover pour une agriculture durable

Grâce aux diagnostics Agriclimat et à l'imagerie par drone, bénéficiez d'une lecture précise de vos champs pour orienter vos interventions.

Ingénierie agricole : des solutions concrètes

Drainage, gestion de l'eau, bâtiments agricoles, ouvrages hydrauliques, démarches environnementales, agriculture de précision et enclos d'hivernage : l'équipe conçoit des solutions adaptées à votre réalité.

Nouveau : service en horticulture ornementale

Le Club agro propose maintenant un accompagnement dédié aux entreprises en horticulture ornementale (serres, centres-jardins, pépinières). Suivi des ennemis des cultures à la réception ou à l'expédition, accompagnement personnalisé et optimisation des régies : tout est mis en place pour prévenir les problématiques et pour soutenir la qualité de vos productions.

Planifiez dès maintenant vos interventions printanières avec notre équipe!

Communiquez avec un conseiller du Club agroenvironnemental de l'Estrie pour un accompagnement personnalisé, que ce soit pour des interventions ponctuelles ou pour un suivi à l'année : club-info@cae-estrie.com ou 819 820-8620.



Saviez-vous que le Club agro offre aussi un accompagnement auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)?

Savez-vous quelles mauvaises herbes sont présentes dans vos champs?

Sandra Flores-Mejia, chercheuse en malherbologie



Le dépistage de mauvaises herbes est la première étape pour choisir et implanter une stratégie de lutte intégrée efficace, rentable et durable!

Pour la saison 2026, le CÉROM, en collaboration avec le Laboratoire d'expertise et de diagnostic en phytoprotection du MAPAQ et l'Université Laval, offre aux producteurs de l'Estrie des dépistages gratuits des mauvaises herbes. Ces dépistages seront réalisés dans près de 200 champs de toutes les cultures, autant en régie conventionnelle (et semis direct) qu'en biologique.



Cette offre de dépistage est proposée dans le cadre d'un projet de recherche : « Le Grand Inventaire des mauvaises herbes du Québec », dont les objectifs sont d'obtenir le portrait actuel de la distribution des mauvaises herbes dans les cultures, d'évaluer les facteurs qui influencent leur dynamique et de constater leur évolution depuis l'inventaire réalisé dans les années 1980.

Les participants au projet recevront un dépistage gratuit des mauvaises herbes (jusqu'à trois champs par entreprise) et le portrait complet du dépistage. Les informations de l'entreprise seront gardées confidentielles en tout temps.

Les producteurs intéressés à participer au projet sont invités à s'inscrire avant le **1^{er} mai** en remplissant le formulaire disponible ici : <https://tinyurl.com/inventaire-Estrie-2026> ou en numérisant le code QR.



Pour plus d'informations, visitez le site [AgriRéseau](https://agrireseau.com) ou contactez l'équipe du projet à inventaire@cerom.qc.ca ou au 450 464-2715, poste 237.

De la tête aux pieds en santé et en sécurité

Valérie Giguère, préventionniste

La Journée de la santé, de la sécurité et du mieux-être en agriculture se tient chaque année le 15 avril, date qui précède généralement le début des travaux au champ et qui se veut donc un moment fort opportun pour rappeler aux productrices et producteurs la nécessité de travailler sécuritairement et de prendre soin d'eux. Outils et informations sur :

www.upa.qc.ca/producteur/sante-securite-et-mieux-etre/journee-sme



15 avril

Journée de la santé, de la sécurité et du mieux-être en agriculture

UPA L'Union
des producteurs
agricoles
upa.qc.ca/journeessme

Contributions à la recherche du secteur maraîcher

Catherine Lessard, agr., M. Sc., directrice générale adjointe



Chambre de coordination
et de développement
de la recherche sur
les légumes de champs

En janvier 2024, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a autorisé un règlement qui exige aux producteurs de légumes de champs clients de la Financière agricole du Québec, membres ou non du Syndicat des producteurs maraîchers du Québec (SPMQ), de payer des contributions à ce dernier. La contribution représente 0,1 % des ventes réalisées deux ans auparavant et est versée dans le Fonds d'innovation maraîcher qui vise à soutenir la recherche sur les légumes de champs. Le SPMQ et la Chambre de coordination et de développement (CCD) de la recherche sur les légumes de champs administrent ce Fonds avec rigueur et au bénéfice de tous les producteurs, peu importe leur taille ou régime de production.

Les avantages pour les producteurs diversifiés

Des contributions reçues, 95 % vont directement à la recherche et sur ce montant, 70 % sont destinés à alimenter des fonds spécifiques aux cultures. Le secteur du maraîchage diversifié sur petite surface possède son propre fonds, qui, en date du 19 mars 2026, était de plus de 31 000 \$. Également, il existe plusieurs autres fonds, dont l'un pour les cultures de champs mineures, qui peuvent financer des projets de recherche à la fois en régie conventionnelle et biologique. Tous les chercheurs et conseillers peuvent déposer des projets. Le temps mis par les producteurs et l'utilisation des terres et machineries peuvent être remboursés. Les résultats de tous les projets seront rendus disponibles à tous les producteurs.

Pour vous impliquer et en savoir plus

Chaque année, entre janvier et mars, la CCD organise des comités d'évaluation des projets. Tous les producteurs qui contribuent au Fonds sont invités à y participer afin de sélectionner les projets les plus porteurs. Aussi, une journée annuelle d'échange avec les chercheurs est organisée pour partager les priorités de recherche et pour identifier des pistes de projets.

Informations

- Site web de la CCD : <https://fimccd.ca>
- Inscription à l'infolettre de la CCD : <https://bit.ly/InfolettreCCD>
- Équipe de la CCD/SPMQ : spmqqcd@apmquebec.com et 514 387-8319



Grand succès pour le 44^e Congrès de la FRAQ

Clovis Raymond-La Ruelle, coordonnateur à la FRAQ

SYRAE
Syndicat de la relève agricole
de l'Estrie



Après plus de 10 ans, le Syndicat de la relève agricole de l'Estrie (SYRAE) a organisé une nouvelle fois le Congrès annuel de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) et ce fut une grande réussite. Plus de 200 personnes se sont réunies à Orford les 12, 13 et 14 mars dernier. Partenaires, représentants du monde agricole, politiciens étaient présents pour écouter ce que la relève agricole avait à dire sur l'avenir de l'agriculture.

De l'exemption de la taxe de bienvenue jusqu'au tracé du train à grande vitesse, les membres de la FRAQ se sont positionnés sur douze résolutions provenant des groupes régionaux de partout au Québec. Les différents enjeux qui les touchent devront maintenant être défendus.

Remercions les différentes instances affiliées à la Fédération de l'UPA-Estrie qui ont commandité l'événement ainsi que la Fromagerie La Station de Compton qui a accueilli l'intensité de la journée du Défi FRAQxSollio.

L'an prochain, la FRAQ se retrouve au Saguenay-Lac-Saint-Jean pour son 45^e Congrès.



Une année décisive pour la forêt privée

André Roy, président

Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec (SPFSQ)



Syndicat des
Producteurs forestiers
du Sud du Québec

L'année 2026-2027 est une année charnière pour les producteurs forestiers du Sud du Québec. Les décisions qui seront prises dans les prochains mois auront un impact direct sur les conditions de mise en marché pour les années à venir. Plus que jamais, la mobilisation des producteurs est essentielle.

Mise en marché collective : un moment déterminant

À la suite de la décision rendue le 9 septembre 2024 par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, le SPFSQ a poursuivi activement ses démarches pour concrétiser la mise en marché collective du bois de sciage sapin-épinette. Après des mois de négociations et de médiation sans résultats satisfaisants, une demande d'arbitrage a été déposée en 2025. La Régie devra maintenant trancher les éléments clés de la future convention de mise en marché.

Nous entrons dans une phase décisive. Les audiences détermineront les règles du jeu pour l'ensemble des producteurs. Il s'agit d'un moment structurant pour notre avenir collectif.

Maintenir le cap dans un contexte exigeant

Malgré un contexte de marché plus difficile, près de 877 000 m³ de bois ont été mis en marché en 2025. Le SPFSQ a poursuivi son travail pour maintenir des conditions compétitives, tant pour le bois de sciage que pour le bois à pâte et pour assurer la continuité des ententes avec les acheteurs et les transporteurs.

Préparer l'avenir dès maintenant

Le SPFSQ a également posé des gestes concrets pour les prochaines années : conclusion d'un nouveau contrat avec Domtar pour 2026-2028 et lancement d'une planification stratégique 2027-2032. L'objectif est clair : renforcer notre organisation, améliorer nos outils et assurer une mise en marché plus efficace et mieux adaptée à la réalité des producteurs.

Assemblée générale annuelle 2026 : votre présence est essentielle

Dans ce contexte, votre participation à l'assemblée générale annuelle est plus importante que jamais. L'assemblée générale annuelle du Plan conjoint se tiendra le jeudi **30 avril 2026** à 19 h, au Centre de foires de Sherbrooke, avec participation possible en ligne. Elle sera suivie de l'assemblée du Syndicat.

Inscrivez-vous avant le vendredi 24 avril 2026 à 16 h sur spbestrie.gc.ca.

Les décisions à venir nous concernent tous. C'est ensemble que nous devons orienter les prochaines étapes et nous assurer que la mise en marché collective se déploie dans l'intérêt des producteurs.



Des services-conseils spécialisés

- Agroenvironnement
- Régie d'élevage et de bâtiment
- Agrotourisme
- Gestion financière et bien plus encore...

**Ne passez pas à côté d'une aide financière!
Informez-vous au 819 829-0641**



Retour sur l'assemblée générale annuelle

Catherine Villeneuve, conseillère à la vie syndicale



Le 25 février dernier, 75 producteurs et productrices ont fait entendre leur voix lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) des Producteurs de lait de l'Estrie, durant laquelle huit résolutions ont été adoptées. Parmi les revendications, on retrouve notamment les thèmes de la qualité, les modalités des programmes d'aide à la relève et d'aide au démarrage, le lait-école, les modifications au code de construction ainsi que les communications des Producteurs de lait du Québec (PLQ). Les revendications suivront leur cours jusqu'à l'AGA des PLQ qui se tiendra les 15 et 16 avril prochains à Saint-Hyacinthe.

Programme d'aide à la relève en production laitière 2020

Vous pensez déposer une demande au programme d'aide à la relève prochainement? Contactez Catherine Villeneuve, conseillère pour les Producteurs de lait de l'Estrie au estrie@lait.qc.ca ou au 819 346-8905, poste 5118. Elle vérifiera si vous êtes admissible à déposer une demande et vous indiquera quels documents notariés sont nécessaires. Sur réception de l'ensemble des documents, vous serez contacté afin de signer les formulaires.

Toute demande complète et conforme déposée avant le 25 du mois est admissible au 1^{er} du mois suivant, à condition que les quantités de quota contenues dans la réserve soient suffisantes. Le prêt est d'une durée de 5 ans et peut être de 6, 8 ou 10 kg de MG/jour, en fonction de la formation du demandeur.

Selon la quantité prêtée, à partir de la 6^e année suivant l'octroi du prêt, les producteurs bénéficiaires remboursent 1,2; 1,6 ou 2 kg MG/jour, par année, par tranche de 0,12; 0,16 ou 0,2 kg de MG/jour, 10 mois sur 12. Ce remboursement est une transaction distincte de la mise réalisée sur le Système centralisé de vente de quota (SCVQ) afin d'obtenir du quota. Le quota remboursé retourne dans la réserve de quota du programme d'aide à la relève, tandis que le quota obtenu sur le SCVQ provient des offres faites par les producteurs ayant vendu du quota.

Il est possible que la quantité de quota obtenue sur le SCVQ soit inférieure à la quantité remboursée du prêt de quota du programme d'aide à la relève pour un même mois. Certains mois, il est possible qu'une entreprise en cours de remboursement de son prêt voit son droit de produire diminuer légèrement. Une résolution à ce sujet a été adoptée lors de l'AGA des Producteurs de lait de l'Estrie afin que ces producteurs ne voient pas leur droit de produire diminuer.

Une nouvelle ère informatique pour les PLQ

C'est officiel, les producteurs et productrices laitiers en Estrie ont définitivement fait la transition vers la Goutte 2.1, soit le nouvel Extranet des Producteurs de lait du Québec depuis le 23 mars dernier. Vous avez besoin d'aide avec votre première connexion? Contactez Catherine Villeneuve au estrie@lait.qc.ca ou au 819 346-8905, poste 5118 pour toute question.

Février chargé pour les Producteurs de bovins de l'Estrie

Valérie Giguère, conseillère à la vie syndicale



Tout d'abord, le 5 février, les Producteurs de bovins de l'Estrie (PBE) ont rassemblé 75 personnes à la Ferme J. Lapointe et Fils de Lambton sur le thème des pratiques utiles et rentables pour l'élevage de bovins de boucherie et de bovins laitiers.

Ensuite, 40 personnes ont participé à l'assemblée générale annuelle le 19 février, permettant aux PBE de prendre certaines orientations pour la prochaine année.

Finalement, la traditionnelle Soirée bovine du 27 février a attiré plus de 90 personnes. Les présentations ont été fort appréciées tout comme le temps consacré à répondre aux questions.

Les PBE sont plus que satisfaits du taux de participation aux trois événements et désirent remercier les membres. Ces succès motivent les membres du conseil d'administration. Au plaisir de vous retrouver prochainement dans une autre activité!

Quand la terre se réveille, les agricultrices sont au rendez-vous

Amélie Brien, présidente, Agricultrices de l'Estrie



Chaque printemps, on le sent : la neige disparaît, les journées s'allongent et la ferme reprend vie. Les tracteurs sortent, les bottes retrouvent la terre et les listes de tâches s'étirent. Pour nous, les agricultrices, c'est le signal clair : la grande saison est commencée.

Être agricultrice, c'est porter plusieurs rôles à la fois. C'est gérer une entreprise, prendre des décisions importantes, s'occuper des animaux ou des cultures, tout en étant souvent un pilier de la famille. C'est aussi apprendre à composer avec l'imprévisible et continuer d'avancer.

Aujourd'hui plus que jamais, les femmes occupent une place essentielle dans l'avenir de notre agriculture. Le début de la saison, c'est à la fois excitant et exigeant. Les journées seront longues, les défis nombreux et la fatigue bien réelle. Mais, c'est aussi une période où l'on se rappelle pourquoi on fait ce métier.

Avec tout ce qui s'en vient dans les prochaines semaines, une chose reste essentielle : ne vous oubliez surtout pas. Prendre soin de la ferme et de la famille est important, mais prendre soin de soi l'est tout autant.

Et rappelez-vous que vous n'êtes pas seules. Les Agricultrices de l'Estrie sont là pour vous accompagner dans votre mode de vie, pour vous soutenir et pour vous rassembler. Que ce soit vous, votre entreprise ou une organisation de laquelle vous faites partie, l'entraide est la clé de la réussite.

Soulignons notamment l'implication des administratrices lors du Défi FRAQ, une activité organisée dans le cadre du congrès de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) tenu à Orford en mars.



Amélie Brien et Julie Grégoire

Enfin, profitons de l'occasion pour vous présenter les femmes engagées qui composent le nouveau conseil d'administration.

- Présidence et poste de la MRC du Val-Saint-François et Sherbrooke : **Amélie Brien**
- Haut-Saint-François : **Camille Lussier**
- Coaticook : **Julie Grégoire**
- Memphrémagog : **Véronique Guizier**
- Des Sources : **Véronique Mayrand**

Le poste Granit-Frontenac est vacant. Avis aux agricultrices intéressées; faites-nous signe!

Bonne saison à toutes celles qui font battre le cœur de notre agriculture, jour après jour.



Véronique Guizier, Julie Grégoire, Camille Lussier, Amélie Brien, Valérie Giguère et Véronique Mayrand.

Producteurs et productrices du Haut-Saint-François : à vos agendas

Lise Got, conseillère à la vie syndicale



Le Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-François invite l'ensemble des producteurs et productrices à participer à un barbecue qui aura lieu le dimanche **7 juin** à La Patrie.

Par ailleurs, l'assemblée générale annuelle se tiendra le mardi **22 septembre** en soirée à Bury. Les détails complets de ces activités vous seront transmis prochainement.

Activité d'information pour les producteurs et productrices du Haut-Saint-François

L'activité sur le transfert de ferme offerte par le Syndicat local en janvier dernier a suscité un bel intérêt et une forte participation. Afin de poursuivre sur cette lancée, nous souhaitons connaître les thèmes qui vous interpellent réellement. Nous vous invitons à faire part à votre conseil d'administration des sujets que vous aimeriez voir abordés lors de prochaines activités d'information. Il est toujours stimulant de proposer des contenus qui répondent à vos préoccupations et qui contribuent concrètement au développement de vos entreprises.

Vous pouvez transmettre vos suggestions à l'adresse suivante : lgot@upa.qc.ca.

Invitation

Consultation sur la transition climatique dans le Haut-Saint-François

Les secteurs agricole et forestier jouent un rôle essentiel dans la transition climatique du territoire. Votre expertise du terrain est indispensable pour bâtir des solutions réalistes et adaptées à la réalité du territoire.

À l'automne 2025, une consultation en ligne sur la réduction des gaz à effet de serre (GES) a permis d'identifier l'agriculture durable comme l'une des grandes priorités d'action pour le Haut-Saint-François. Le travail se poursuit par une rencontre en présentiel, afin d'aller plus loin, ensemble.

Vous êtes invités à participer à une consultation le **14 avril 2026**, où vous pourrez :

- découvrir les résultats de l'inventaire des GES du territoire;
- prendre connaissance du plan d'action proposé;
- partager vos commentaires, vos préoccupations et votre expertise du terrain.

Votre participation est essentielle pour que les actions climatiques du territoire reflètent réellement les besoins et les réalités du milieu agricole.

Date : 14 avril 2026, 13 h à 16 h

Lieu : Salle Guy-Veilleux, Cookshire-Eaton

Inscription avant le 10 mars : <https://forms.office.com/r/1FQDhbpXtd>

Informations : 819 560-8400, poste 2126.

***Entrée gratuite**
Les jassettes agricoles du Val

15 AVRIL Soirée réseautage
La Confrérie artisans brasseurs
19 h à 21 h

THÉMATIQUE : Journée de la santé, de la sécurité et du mieux-être en agriculture

13 MAI Brunch réseautage
La Desserte
10 h à 12 h

THÉMATIQUE : Jasons de trucs de gestion

2026

Les Jassettes agricoles du Val

Valérie Giguère, conseillère à la vie syndicale



Val-Saint-François et Sherbrooke

Ce projet permet d'offrir des activités gratuites de réseautage organisées sur différentes thématiques et à différents endroits dans la MRC du Val-Saint-François. Rôties, croissants, confitures, breuvages, discussions et convivialité sont au rendez-vous.

Ces rencontres visent à offrir des espaces de discussion favorisant le partage, l'élargissement du réseau social, le bien-être psychologique et la réduction de l'isolement, une réalité encore trop souvent présente dans le milieu agricole.

Journée d'information sur le transfert d'entreprise agricole Invitation aux producteurs et productrices agricoles de la MRC des Sources



Des Sources

Jasmine Maurice, conseillère à la vie syndicale

Brunch-conférence gratuit le **28 avril** de 9 h à 14 h

Au programme, cinq conférenciers viendront partager leur expertise et répondre à vos questions.

- Jacques DeBlois, directeur principal des relations d'affaires, Financement agricole Canada
- Gabrielle Caron, conseillère en transfert agricole et relations humaines, Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE)
- Sarah Mailhot, coordonnatrice régionale, L'ARTERRE
- Louis Gauthier, conseiller aux entreprises agroalimentaires et agroforestières, MRC des Sources
- Me Lise Marquis, notaire, Paré, Tanguay Notaires inc.



Ce rendez-vous convivial sera l'occasion d'en apprendre davantage sur :

- les différentes étapes financières d'un transfert d'entreprise;
- les aspects financiers et fiscaux du processus;
- les stratégies de transfert selon le niveau d'endettement;
- l'accompagnement et les professionnels à mobiliser;
- le service de maillage disponible en Estrie;
- les essentiels à la planification testamentaire lors du transfert d'une ferme.

Réservez votre place auprès de Pascale Veronneau au 819 346-8905, poste 5150.

En collaboration avec :



La journée aura lieu au GYM A21 situé au 309, rue Chassé à Val-des-Sources (QC) J1T 2B3

Heures : brunch de 9 h à 10 h
Début des conférences à 10 h

Une présence agricole essentielle au cœur du système alimentaire territorial

Sandy Lalancette, conseillère à la vie syndicale



Le conseil d'administration du Syndicat local de l'UPA du Granit-Frontenac s'implique désormais au sein du comité de pilotage du Système alimentaire territorial (SAT). Cette participation repose sur une conviction claire : il est essentiel que les productrices et producteurs agricoles aient une voix autour de la table.

Composé d'acteurs issus de divers horizons, le comité de pilotage agit comme un espace de collaboration où le dialogue, le réseautage et la mobilisation sont au cœur des actions. Ensemble, les membres travaillent à faire émerger des initiatives concrètes visant à **renforcer l'autonomie alimentaire et la sécurité alimentaire** du territoire.

Dans ce contexte, la présence du milieu agricole prend tout son sens. En s'impliquant activement, les administrateurs du Syndicat souhaitent s'assurer que la réalité des entreprises agricoles soit bien comprise et intégrée aux réflexions. Leur contribution permet de mettre en lumière les enjeux et les défis vécus sur le terrain, tout en favorisant une meilleure prise en compte de ces réalités dans les projets qui prennent forme.

Cette implication contribue également à bâtir des ponts entre les différents acteurs du système alimentaire. Elle favorise une approche plus inclusive, où les expertises se complètent et où les solutions se construisent collectivement, dans l'intérêt du territoire.

Une représentante de l'UPA au chantier pour le projet éolien de la Haute-Chaudière (Granit)

Lise Got, conseillère à l'aménagement du territoire

Une représentante de l'UPA au chantier (RUPAC) est disponible dans le cadre des travaux de construction du projet éolien de la Haute-Chaudière à Frontenac, Audet et Lac-Mégantic.

Un RUPAC est une sorte de facilitateur entre un gestionnaire de travaux d'infrastructures et les propriétaires agricoles et forestiers touchés par ces travaux. Ses interventions permettent de trouver plus facilement des accords de gré à gré en lien avec les mesures d'atténuation prévues ou avec la remise en état des terrains après les travaux.

Les propriétaires directement concernés par les travaux peuvent s'adresser au RUPAC en cas de mésentente avec le gestionnaire des travaux. Les demandes doivent préalablement être adressées au responsable du chantier, Ulric Poirier au 418 392-9904.

Si aucun accord n'est trouvé, alors les propriétaires contactent la RUPAC, Lyne Girard au 819 583-9729 ou à lgirard@upa.qc.ca.

N'hésitez pas à transmettre ses coordonnées aux producteurs agricoles et forestiers touchés par les travaux.





**Choisissez
les aliments de
chez nous !**



Un succès retentissant pour la 2^e édition de la Grande foire des Saveurs

Sabrina Rhéaume, conseillère en développement bioalimentaire

La deuxième édition de la Grande foire des Saveurs, organisée par le Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie (CIBLE), gestionnaire de l'identifiant régional Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est, s'est conclue sur une note des plus positives. Rassemblant 84 exposants passionnés, l'événement a une fois de plus démontré la vitalité et la diversité du terroir estrien.

Plus de 1 600 visiteurs ont répondu à l'appel, curieux de rencontrer les producteurs et les transformateurs d'ici. Entre dégustations, ateliers et conférences, dont celle de Pierre-Alexandre Joly, gagnant de MasterChef Québec saison 2 et fier estrien, la journée a confirmé l'intérêt grandissant pour l'achat local. Le panier moyen des visiteurs s'élevait à 60 \$.

Le 2^e jour a réuni près de 80 acteurs des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions (HRI) ainsi que ceux du commerce de détail et de l'éducation. L'ambiance était favorable aux rencontres d'affaires concrètes et prometteuses.



Véritable catalyseur d'opportunités, la Grande foire continue de structurer l'écosystème bioalimentaire régional. Le kiosque coup de cœur du public a été décerné à Soykei de Sherbrooke. Le taux de satisfaction des exposants s'élève à 91 %. La prochaine édition se tiendra les **31 janvier et 1^{er} février 2027** au Centre de foires de Sherbrooke. Les inscriptions sont déjà ouvertes! Visitez le cibleestrie.ca pour les détails.

Inscriptions ouvertes pour le Catalogue HRI++

Les inscriptions au Catalogue HRI++ sont maintenant ouvertes pour les entreprises bioalimentaires de l'Estrie. Cet outil de promotion est conçu pour faire rayonner l'offre locale auprès des acheteurs des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions, ainsi qu'auprès des détaillants et des services de garde éducatifs.

La première édition, en septembre 2025, a été consultée plus de 823 fois en ligne et diffusée auprès d'acteurs clés du marché. Le Catalogue HRI++ sert aussi d'outil de référence dans le cadre de demandes ciblées d'acheteurs et de projets porteurs comme Les Petits ambassadeurs, ce qui en fait une vitrine stratégique pour les entreprises qui souhaitent développer leur marché.



Les tarifs sont de 40 \$ + taxes pour les membres du CIBLE et de 150 \$ + taxes pour les non-membres. Des options de publicité dans le catalogue sont également offertes aux partenaires.

Date limite : **15 mai 2026**. Pour connaître tous les détails et consulter l'édition 2025-2026 : cibleestrie.ca.

Informations : Sabrina Rhéaume, conseillère en développement bioalimentaire, à sabrina@cible-estrie.org.

Tu connais quelqu'un qui rassemble, mobilise et inspire?

Ou peut-être que c'est toi?



C'est le moment de proposer une candidature à la Bourse de la présidence



Numérisez le code QR pour accéder au formulaire de mise en candidature



D'une valeur de **1 000 \$**